



Mandat 2003-2006

**Mot
du comité exécutif**



Réunion du conseil fédéral spécial

18 mars 2004



Mot du comité exécutif

Délégué-es,

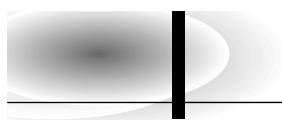
Je voudrais à mon tour vous souhaiter la bienvenue à ce conseil fédéral spécial. En effet ce conseil est spécial à plus d'un égard. Il l'est surtout par l'importance de la question qui sera débattue, soit la consultation des assemblées générales des syndicats en vue d'exercer une grève générale de 24 heures, en intersyndicale à l'échelle de tout le Québec en guise de protestation contre les politiques néolibérales appliquées par le gouvernement Charest.

D'autre part, à titre personnel, ce conseil est tout à fait spécial. Comme vous le savez déjà, le conseil confédéral de la semaine dernière m'a élu au poste de trésorier de la CSN afin de succéder à Michel Lessard.

C'est donc la dernière fois que je m'adresse à vous à titre de président de cette très grande et magnifique fédération, c'est avec beaucoup d'émotion et de reconnaissance que je le fais. J'aurai l'occasion de revenir plus loin dans mon allocution sur cette période marquante de ma vie, soit mes 13 années passées ou presque, à vous représenter à l'exécutif de la FNEEQ-CSN.

Je veux d'abord faire un survol de la situation qui prévaut pour les trois regroupements de la fédération, en ce qui a trait aux négociations en cours mais aussi pour ce qui concerne la conjoncture en éducation.

D'entrée de jeu, je tiens à souligner l'entente de principe tout à fait exceptionnelle qui est intervenue à l'université Laval samedi dernier. Cette entente est survenue au terme de la troisième semaine de grève du syndicat des chargé-es de cours. Si certains avaient pu penser que la mobilisation de ce groupe s'étiolerait au fur et à mesure que durerait ce conflit, et bien il n'en fut rien. Au contraire, la participation aux lignes de piquetage et aux autres activités de mobilisation a été sans cesse à la hausse, c'est d'ailleurs la principale explication à la très grande qualité du règlement de négociation.



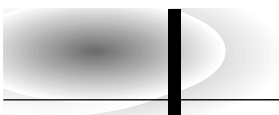
La convention collective qui viendra à échéance en mai 2006 prévoit au 1^{er} mai 2003 une augmentation de salaire de 12 %, afin de combler la différence de salaires entre les chargé-es de cours de l'université Laval et celui des chargé-es de cours des autres universités québécoises. De plus, il y aura des augmentations de salaires de 5 % réparties sur la durée de la convention collective et l'application des paramètres salariaux du secteur public pour les années 2003 à 2005.

Au niveau normatif, le syndicat a réussi à faire des gains significatifs sur plusieurs sujets, soit : la rémunération pour le temps de préparation afin de participer à des instances universitaires; la période de rétribution en cas de congé de maladie; l'introduction de congés de compassion rémunérés; l'augmentation des libérations syndicales; l'attribution de sommes d'argent pour l'achat de matériel informatique ou autres; la fin de la préemption de la reconnaissance des compétences par l'université; la limitation du nombre d'étudiantes et d'étudiants par cours, limite qui si, elle n'est pas appliquée, entraînera une rémunération supplémentaire; l'intégration dans l'unité d'accréditation du SCCCUL de toutes les personnes qui se retrouvaient avec des statuts différents, tactique qu'utilisait jusqu'alors l'employeur pour chercher à se soustraire à la convention collective des chargé-es de cours.

Par ailleurs, la partie patronale a du retirer la totalité de ses demandes. Ah oui, j'allais oublier un détail, soit la conclusion d'un protocole de retour au travail qui prévoit le remboursement des salaires pour les trois semaines de grève.

Je tiens au nom de l'exécutif et du conseil fédéral à féliciter toutes les personnes militantes du SCCCUL et de la fédération ainsi que les personnes salariées de la FNEEQ et de la CSN qui ont œuvré dans ce dossier. Leur détermination sans bornes a permis l'atteinte des objectifs que les membres du syndicat s'étaient fixés collectivement. Bravo au SCCCUL et Solidarité!

D'autres syndicats du regroupement demeurent en négociation, c'est notamment le cas pour les syndicats des chargé-es de cours de l'université du Québec en Outaouais, en Abitibi, à Chicoutimi et à Rimouski.



Ces syndicats sont aussi en mode mobilisation; une journée de protestation a eu lieu le 18 février, suivie d'une journée de grève le 23 février pour les syndicats de l'Outaouais et de Rimouski, alors que le SCCCUL entamait sa grève générale illimitée. Vendredi dernier, le Syndicat des chargé-es de cours de l'Outaouais tenait une deuxième journée de grève.

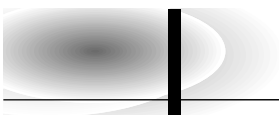
Je souhaite la meilleure des chances à ces syndicats dans leurs négociations, je suis persuadé qu'ils concluront de bonnes ententes et je les assure de l'appui indéfectible et de la solidarité de la FNEEQ et de la CSN dans leur bataille pour l'atteinte de leurs revendications.

Pour ce qui est du regroupement cégep, près d'une année après que celui-ci ait déposé ses demandes sectorielles en vue du renouvellement de sa convention collective, la réponse patronale est enfin venue. Nous nous sommes déclarés largement déçus du document du comité patronal de négociation des collègues qui nous fut présenté le 2 février dernier. Nous avons considéré avoir en quelque sorte reçu un non-dépôt.

Les offres patronales ne répondent ni aux attentes, ni aux préoccupations et encore moins aux problèmes que nous voulions régler par nos propositions présentées en février 2003 au CPNC. Bien qu'il s'agisse d'un dépôt qui cherche à cacher les véritables intentions patronales, il ne faut pas s'y méprendre : on y discerne des éléments annonciateurs de nouvelles compressions et on y constate une volonté certaine d'une décentralisation accrue. Bref ce dépôt est bien loin de rencontrer les aspirations légitimes des enseignantes et des enseignants de cégeps.

Par ailleurs, il importe de mentionner qu'aucun autre dépôt sectoriel pour quelque groupe du secteur public que ce soit n'a été fait jusqu'à maintenant. Aux dernières nouvelles, les dépôts patronaux se feront la semaine prochaine pour ce qui est de l'éducation, alors que ceux de la santé devraient venir en avril.

D'autre part, le gouvernement tergiverse toujours quant au moment où il répondra à nos demandes de table centrale. Après avoir laissé entendre que celles-ci viendraient en février 2004, il a déclaré dernièrement qu'elles pourraient venir beaucoup plus tard, voire même à l'automne. Le gouvernement prétexte le fait qu'il



n'en a pas appelé du jugement Julien qui a invalidé le chapitre 9 de la Loi sur l'équité salariale et par le fait même son propre programme, pour signaler qu'il doit tenir compte de l'impact d'un éventuel règlement sur cette question de l'équité pour établir ses offres salariales.

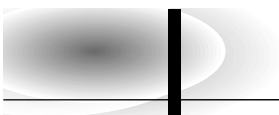
Notre réponse est claire : les augmentations générales de salaires et la correction de discrimination faite aux femmes sont deux questions distinctes qui doivent être traitées séparément, parce qu'aussi légitime l'une que l'autre.

Cependant, une bonne nouvelle est venue la semaine dernière. Une entente de principe a été conclue entre la CSN et le Conseil du trésor, en vertu de l'article 59 du Code du travail, pour modifier les conditions de travail prévues à la convention expirée depuis le 30 juin 2002, afin d'augmenter les salaires de 2 % et ce, rétroactivement au 1^{er} jour de l'année d'engagement 2003-2004.

On se rappellera que la FNEEQ avait déjà formulé une telle demande, il y a près d'une année, afin que les enseignantes et enseignants de cégeps aient la même augmentation salariale que celle qui avait été consentie aux salarié-es du secteur public qui avaient accepté la prolongation de la convention collective. Cette entente paraphée vendredi dernier sera soumise au regroupement cégep à l'ajournement du présent conseil.

Pour ce qui est du regroupement privé, bon nombre de syndicats sont en négociation. À l'école Vanguard tout comme à l'école secondaire St-Joseph de St-Hyacinthe, les négociations sont très avancées, alors qu'à l'Atelier de musique de Jonquière, au Petit Séminaire de Québec, au Collège Notre-Dame-de-Lourdes ainsi qu'à l'Institut québécois d'ébénisterie, pour ce qui est du personnel non-enseignants, elles débutent à peine.

Au Collège Lasalle, le syndicat entreprend la négociation sur la restructuration salariale, conformément à une clause de la convention, qui prévoit la tenue de pourparlers advenant le cas d'entente sur cette question dans le secteur public. Dans cette institution où les relations de travail sont traditionnellement ardues, la FNEEQ déploie actuellement beaucoup d'énergie à régler les griefs qui sont en attente depuis plusieurs années. Enfin, toujours pour ce qui est des syndicats des établissements d'enseignement privé, l'entente stipulant une



augmentation de salaire de 2 % pour les syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégeps FNEEQ-CSN s'avère une bonne nouvelle pour les syndicats du privé qui ont clause remorque sur les salaires des syndicats des cégeps FNEEQ.

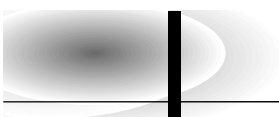
La conjoncture ne s'est en rien améliorée depuis le conseil fédéral de décembre dernier. On se rappellera, car il ne faut surtout pas l'oublier, le gouvernement du PLQ sous le coup du bâillon adoptait huit projets de loi antisyndicaux et antisociaux, ce qui constitue une attaque en règle envers le mouvement syndical.

Ces projets de loi visent : à désyndiquer des gens; à affaiblir considérablement l'article 45 du Code du travail, en permettant aux employeurs de se débarrasser des conventions collectives et des syndicats lors de recours à la sous-traitance; à réformer encore une fois le système québécois de santé; à revoir de fond en comble les accréditations syndicales dans la santé, niant par là, la possibilité d'adhérer au syndicat de son choix; à hausser les tarifs dans les centres de la petite enfance et enfin à écarter les représentantes et représentants de la société civile à la détermination des orientations en matière de développement économique et social des régions du Québec.

Tout cela a été réalisé malgré une très forte mobilisation du mouvement syndical, la CSN au premier chef, et du mouvement social.

Bien que nous n'ayons pas pu faire reculer le gouvernement sur ces odieux projets de loi de l'automne dernier, il n'en reste pas moins que par nos actions nous avons réussi à l'affaiblir, nous ne sommes certes pas étranger aux résultats des sondages d'opinion publique qui confirme la faible popularité de ce gouvernement après moins d'une année d'exercice de pouvoir.

Si le gouvernement Charest se montre actuellement plus prudent, nous ne pouvons tout de même pas conclure qu'il a changé d'orientation idéologique, voilà pourquoi au conseil confédéral spécial du 6 février, nous avons adopté une deuxième phase au plan d'action *Stoppons la démolition !*, lequel nous invite à nous mobiliser sur plusieurs fronts! Déjà les 7 et 8 mars, se sont tenus d'importantes manifestations alliant les



mouvements syndicaux, populaires et le mouvement des femmes pour faire connaître notre désaccord avec les orientations néolibérales du gouvernement Charest, notamment quant à ses impacts sur les femmes. De plus, le ministre Seguin a régulièrement eu la visite du réseau Vigilance dans le cadre de sa tournée de consultation pré-budgétaire.

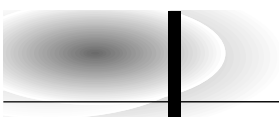
D'autres dates importantes sont à retenir soit : demain le 19 mars où des visites sont organisées chez des députés; le 14 avril, date anniversaire de l'élection du gouvernement du PLQ, qui est une journée nationale d'action et d'information; le 1^{er} mai, Fête des travailleuses et des travailleurs où des manifestations massives seront organisées. Nous invitons les membres des syndicats de la FNEEQ à se joindre en grand nombre à toutes ces activités.

C'est donc dans ce contexte que le conseil confédéral de la semaine dernière a tenu un important débat sur la tenue d'une grève générale à l'échelle du Québec. Celui-ci fut d'une très grande qualité, où tout a été évalué. Nous y avons d'abord étudié comment est encadré le droit de grève dans le système des relations industrielles qui prévaut en Amérique du Nord.

Nous avons ensuite comparé cette situation avec la réglementation prévalant en Europe et en Amérique du Sud. Nous avons étudié des exemples récents de grève, soit ceux de la France, de l'Argentine, du Brésil et de la Colombie, pour enfin se pencher sur la situation québécoise.

Il ne faut pas se leurrer, le défi est gigantesque. D'abord, il n'est pas dans nos traditions de pratiquer une action comme la grève générale couvrant l'ensemble des syndicats du Québec. Le seul vrai moment où l'on peut dire qu'il y a eu concertation entre les organisations syndicales sur la grève générale de type social ou politique, c'est au moment de la lutte contre le gel des prix et des salaires en 1975-76 pour contester contre le bill C-73 voté par le Parlement canadien à l'automne 1975, ainsi que son pendant québécois, le projet de loi 64.

Il y a fort à parier que peu d'entre nous, présents aujourd'hui, aient participé à ces débats, cela est vrai également pour la très grande majorité des membres de nos syndicats.

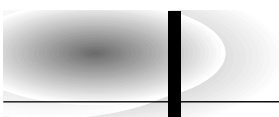


Au terme d'un long débat où il y a eu beaucoup d'expressions d'opinions, où les différentes réalités sectorielles ont été expliquées et où les difficultés ont été identifiées, il y a eu adoption d'une résolution -type à soumettre aux assemblées générales des syndicats. Celle-ci prévoit la tenue de vote d'une grève générale de 24 heures à être exercée en intersyndicale à l'échelle de tout le Québec, en guise de protestation contre les politiques néolibérales appliquées par le gouvernement Charest. Vous êtes donc conviés à débattre de cette résolution -type en assemblée générale d'ici le 15 mai prochain, une évaluation politique de la situation sera faite au plus tard lors d'un conseil confédéral spécial à la mi-mai.

Par ailleurs, d'autres résolutions ont aussi été adoptées, lesquelles ont pour objectif de réunir les conditions nous permettant d'optimiser nos chances d'obtention des mandats. L'expression est peut-être honnie à la FNEEQ dans un autre contexte, nous considérons que nous avons une obligation de résultats, l'échec de cette opération pourrait être grandement préjudiciable. Voilà donc présenté succinctement le principal débat auquel vous êtes convié aujourd'hui, mais surtout la très importante tâche à laquelle nous devons toutes et tous nous atteler dans les prochaines semaines.

Ainsi, nous devons envisager les luttes que nous avons à faire en éducation comme partie intégrante de celles qui se développent ailleurs, non seulement dans le secteur public, mais aussi par les travailleuses et travailleurs du secteur privé. Conséquemment les actions des prochains mois de même que l'exercice d'un mandat de grève doivent être conçus comme des mouvements de protestation envers les politiques néolibérales du gouvernement Charest dans son ensemble, incluant bien sûr celles ayant trait à l'éducation.

Cependant, la situation en éducation n'est guère plus claire que lors du conseil fédéral de décembre dernier. Au contraire avec l'annonce du Premier ministre Charest de la tenue de quatre forums de *consultation* ou plutôt d'explication de ses orientations à la population, qui sont devenues depuis 19 forums régionaux, la situation est encore plus confuse.



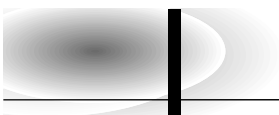
La commission parlementaire sur les universités a débuté ses travaux le 17 février. Le document de consultation, paru en décembre, ne contient aucune orientation explicite, il se limite à poser des questions. La ligne générale du texte est toutefois inquiétante, l'approche est marchande et utilitariste. Tel que nous l'appréhendions, le principal objet de débat à cette commission est la pertinence ou non de dégeler les frais de scolarité universitaire. Bien que le ministre Reid ait affirmé à plus d'une reprise qu'il n'était pas question de renoncer à sa promesse électorale de maintenir le gel des frais de scolarité pour l'actuel mandat, prend-il toujours la peine de rappeler, il n'en reste pas moins qu'il s'intéresse grandement au sujet et que certains de ses amis recteurs font le débat à sa place. Nous devons rester vigilants !

Quant au projet de créer un ordre professionnel pour les enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire, le ministre a réitéré à quelques reprises son intention de procéder sur le sujet, toutefois le calendrier d'opération demeure inconnu. Quoiqu'il en soit, les syndicats du regroupement privé de la fédération sont présentement en campagne pour faire obstacle à ce projet.

Un dépliant expliquant les tenants et aboutissants de la création d'un tel ordre professionnel a été distribué à tous les membres des syndicats concernés. De plus, une opération *signature de pétition* a cours dans nos syndicats, l'objectif est de démontrer que les enseignantes et enseignants, pour qui cet ordre professionnel serait créé, n'en veulent tout simplement pas, y compris dans l'enseignement privé.

Pour ce qui est du collégial, il n'y a toujours pas de nouvelles officielles, quoique les rumeurs sur la date du forum collégial se font de plus en plus persistantes, celui-ci se tiendrait vraisemblablement dans les deux premières semaines de juin. Encore une fois, je réclame que le ministre Reid sorte de son mutisme et qu'il fasse connaître ses intentions réelles au sujet de l'enseignement collégial. Il doit aussi nous indiquer quand il entend procéder avec le forum sur l'enseignement collégial, qui en seront les invités et comment se fera la consultation préalable au forum ?

La FNEEQ, la FEESP et la CSN n'ont toutefois pas attendu d'avoir des réponses à leurs questions pour se mettre au travail. L'activité de réflexion et de mobilisation des 12 et 13 février a été un véritable succès, la



conférence d'ouverture prononcée par monsieur Guy Rocher fut tout simplement exceptionnelle, riche en contenu, en références historiques et en enseignements; elle nous sera très utile pour nos travaux et actions à venir. Merci monsieur Rocher !

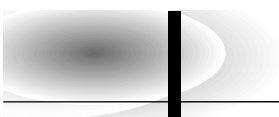
De cette activité, il s'en est suivi l'adoption d'un *manifeste* ainsi que d'un plan d'action qui se déploiera aux niveaux local, régional et national, et dans toute la mesure du possible, en coalition. Notre *manifeste* a d'ailleurs reçu l'aval du conseil confédéral la semaine dernière, il devient donc aussi un *manifeste CSN* qui pourra servir d'animation dans les régions, y compris lors de la tenue des congrès des conseils centraux, la très grande majorité se tenant ce printemps.

Quant au plan d'action, il fut présenté aux responsables des comités éducation de tous les conseils centraux. N'hésitez pas à entrer en contact avec ces derniers afin d'opérationnaliser notre plan d'action, notamment pour constituer les coalitions régionales regroupant toutes les forces désireuses de se porter à la défense de l'existence et de l'intégrité du réseau collégial.

D'autre part, un projet de pétition nationale est présentement en chantier à l'intérieur de la coalition collégiale. Nous souhaitons pouvoir procéder prochainement à son lancement public.

Ayant été élu trésorier de la CSN, poste que j'occupe depuis vendredi dernier, je quitte donc avec le présent conseil la présidence de la FNEEQ. Je quitte la présidence mais je ne quitte pas la FNEEQ. Premièrement, je demeure membre d'un syndicat de cette fédération et j'en suis fier, deuxièmement j'y reste de tout mon cœur. J'ai décidé de poursuivre mon engagement syndical à titre de membre de l'exécutif de la CSN, je compte bien accomplir ces nouvelles responsabilités syndicales avec la même énergie militante que celle que j'ai donnée à la FNEEQ.

Je tiens aussi à indiquer à la personne que vous désignerez aujourd'hui pour présider les destinées de la fédération que je lui offre toute ma collaboration pour assurer la transition la plus harmonieuse et la plus efficace possible. De toute façon, je ne serai pas bien loin, mais bien occupé me semble-t-il.



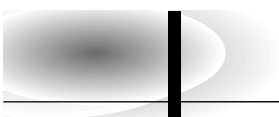
Il n'est pas de mon intention aujourd'hui de vous livrer un testament politique, je tiens toutefois à vous faire certaines remarques et observations sur l'état de la fédération.

Quand je suis arrivé à l'exécutif de la FNEEQ pour la première fois en 1989, nous venions à peine de subir une vague de désaffiliation. Des syndicats de cégeps avaient alors décidé de former une fédération indépendante avec l'objectif avoué d'éventuellement regrouper tous les syndicats d'enseignantes et d'enseignants à l'intérieur de cette fédération. Ces syndicats croyaient que c'était par l'action syndicale non affiliée qu'ils réussiraient le mieux à améliorer les conditions de travail des enseignantes et des enseignants de cégeps. Quinze ans plus tard, je suis de plus en plus convaincu qu'ils ont commis une erreur monumentale. Toujours est-il qu'à l'époque la FNEEQ était fragilisée, nous craignons qu'à tout moment survienne une nouvelle vague de désaffiliation.

Or il n'en fut rien, aucun syndicat de cégep n'a quitté la fédération depuis. Au contraire, les enseignantes et enseignants des collèges Marie-Victorin et l'Assomption ont joint la FNEEQ comme institutions privées en voulant réaliser, tout comme ce fut pour le Séminaire St-Georges de Beauce, leur intégration au réseau collégial public. De plus, le Syndicat du personnel enseignant du cégep de Sherbrooke a joint la FNEEQ-CSN après un long détour par la CSQ. Je suis persuadé que ces syndicats ne regrettent pas leur choix.

Le regroupement des chargé-es de cours d'universités ne comptait que cinq syndicats en 1989, il a depuis plus que doublé ce nombre tout en diversifiant son membership. Il accueille maintenant, en plus des chargé-es de cours, des chargé-es d'enseignement, des tutrices et tuteurs de téléuniversité et des maîtres de langues. Le regroupement privé a lui aussi accru son nombre de syndicats. Le discours original qu'a développé la fédération lors des états généraux sur l'éducation, se portant à la défense de l'emploi et ce sans renier ses positions antérieures, de même que la défense vigoureuse qu'ont menée la FNEEQ et la CSN pour soustraire ces établissements de la loi 104 en 1997, y ont grandement contribué.

La FNEEQ-CSN est une intervenante majeure en éducation au Québec, c'est une organisation qui jouit d'une grande crédibilité. Dans l'enseignement collégial, la FNEEQ est incontournable, de plus en plus elle s'impose



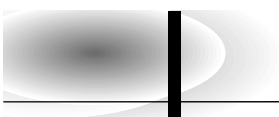
dans les universités, notamment en développant un discours original sur cette institution. La FNEEQ est de loin l'organisation la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec, elle a su y développer ce créneau.

D'autre part, au congrès de 1989, la FNEEQ décidait de se désaffilier de la Confédération syndicale mondiale des enseignants, ceci faisait suite au retrait de la CSN de la Confédération mondiale du travail en 1986. Avant même que tout le monde s'inquiète des effets de la mondialisation néolibérale, plus particulièrement sur les services publics comme ceux de l'éducation, la fédération a cherché à renouer avec cette dimension de son action internationale. Cela n'a pas été simple, nous n'avons pas toujours été aidés par une autre organisation syndicale québécoise qui regroupe des enseignantes et enseignants. En 1997, nous adhérons à la Confédération des éducateurs américains, alors qu'au congrès de 2000, nous décidons de nous affilier à l'Internationale de l'éducation (IE). Ceci s'est fait sans que cela vienne nuire d'aucune façon à la solidarité internationale que nous n'avons jamais cessée d'exercer.

Finalement, je demeure intimement convaincu que si la force de cette fédération réside dans la qualité de son membership et de ses militantes et militants, elle réside aussi dans son affiliation à une centrale syndicale comme la CSN. Ce mouvement qui regroupe ces gens de tous les secteurs de l'activité économique, des travailleuses et travailleurs du secteur public et d'autres du secteur privé où la solidarité s'organise quotidiennement, où la force des uns s'ajoute à celle des autres, demeure plus que jamais le meilleur choix pour des enseignantes et enseignants qui décident d'œuvrer pour améliorer leurs conditions de travail, tout en cherchant à construire une société plus juste et plus équitable.

Enfin je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai eu l'immense privilège de travailler pendant toutes ces années où j'ai siégé à l'exécutif de la FNEEQ.

D'abord, merci à toutes les personnes que j'ai eu la chance de côtoyer à l'exécutif de la fédération, j'en ai compté onze en tout et partout. Merci également à toutes les personnes salariées, conseillères syndicales et employées de bureau, j'ai grandement apprécié votre dévouement envers la fédération et le support que vous m'avez toujours apporté.



Merci aussi à toutes les militantes et militants avec qui j'ai travaillé pendant ces 13 ans : membres du bureau fédéral, de comités de la fédération, de comités de la convention collective cégeps, délégué-es aux coordinations des regroupements et aux militantes et militants de syndicats.

Je quitte la présidence de cette fédération, persuadé d'avoir donné le meilleur de moi-même au mieux de mes capacités. Je sais aussi que la FNEEQ m'a beaucoup donné, c'est elle qui a forgé le militant syndical que je suis devenu.

Délégué-es, cher-es ami-es,
Bon débat et vive la FNEEQ-CSN.

Merci !

